

avec le soutien financier de :





Le projet Seine Bassée

Afin d'améliorer la protection de l'Île-de-France contre les inondations, Seine Grands Lacs réalise le projet Seine Bassée.

Un projet fondé sur deux piliers:

DIMINUER LE RISQUE INONDATION

Le bassin de la Seine a connu au XX^e siècle 18 crues historiques, dont la crue centennale de 1910.

La région Île-de-France reste encore très vulnérable aux inondations. Ce risque menace la sécurité des personnes, des biens, des infrastructures, de l'activité économique et de l'environnement.

Le projet pilote Seine Bassée vise à contribuer à la diminution de ce risque grâce à la réalisation de 9 retenues d'eau appelées « casiers », dont la première est en cours de construction.

Avec les 9 casiers, 55 millions de m³ pourraient être stockés dans l'espace endigué ce qui permettrait d'abaisser la ligne d'eau à Paris de 40 cm lors d'un pic de crue.

Estimation du coût des dommages évités par an :

70 MILLIONS D'EUROS

VALORISER LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Le territoire de la Bassée, initialement humide, a été fortement artificialisé depuis l'après-guerre.

La canalisation et le recalibrage de la Seine, l'exploitation de gravières et la mutation agricole sur le territoire ont conduit à la dégradation du paysage originel. Depuis l'abandon de l'ensemble de ces activités, un nouveau paysage naturel s'est développé, composé d'espèces non locales et assez communes.

Le projet Seine Bassée poursuit un objectif de reconquête de la biodiversité, par la valorisation écologique d'un milieu humide exceptionnel. Au programme : au sein de l'espace endigué et sur 5 autres périmètres, des opérations sont prévues pour restaurer la faune et la flore locales, et même développer de nouveaux biotopes typiques des zones humides.

Le projet Seine Bassée me tient particulièrement à cœur car il a été élaboré afin de protéger les populations des risques d'inondations.

La reconquête de la biodiversité des lieux et l'aménagement de ce territoire permettront aux visiteurs d'évoluer dans un paysage restauré, dédié aux circulations douces.

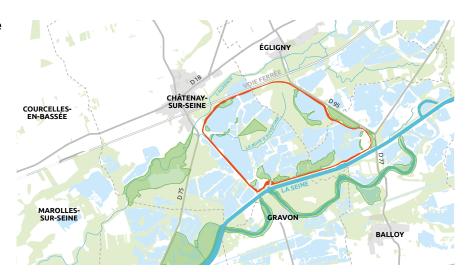


La dimension hydraulique

Le premier aménagement, appelé aussi « site pilote » du projet Seine Bassée constitue la première étape de la réalisation de ce dispositif. Il occupe une surface de 360 hectares et doit permettre le stockage de 10 millions de m³ d'eau. Il aura pour effet une atténuation des crues de la Seine jusqu'à 15 cm, en aval de sa confluence avec l'Yonne. Ses caractéristiques et modalités de fonctionnement seront évaluées avant concertation avec les élus et les associations pour la possible réalisation de 8 autres espaces endigués.

L'aménagement comprend la réalisation de deux principaux ouvrages hydrauliques: la digue et la station de pompage. Il s'accompagne de 5 sites de valorisation écologique.

- Aménagement pilote du projet Seine Bassée
- Les sites de valorisation écologique
- --- Les limites communales





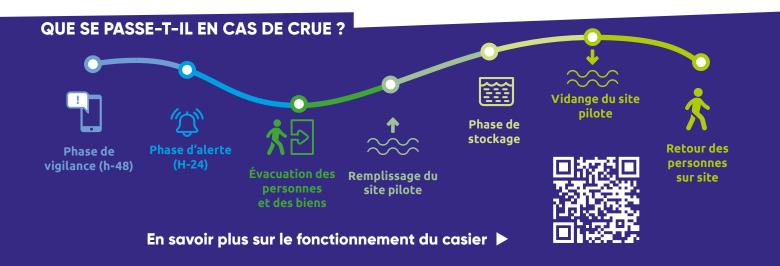
La station se compose d'un bâtiment équipé de 8 pompes dont l'action permettra de transférer l'eau de la Seine dans l'espace endigué, en cas de crue importante induisant un risque fort d'inondation.

Une partie du bâtiment, construit sur plusieurs niveaux, sera dédiée à un usage technique, l'autre, ouverte au public, aura un rôle pédagogique d'information et de communication.



La digue sera construite sur une longueur de 7,8 km de long délimitant un espace dans lequel l'eau sera stockée momentanément.

Sa crête sera accessible aux piétons et cyclistes. La digue permettra également d'accéder aux bords de Seine, qui seront eux-aussi aménagés à des fins de promenades et de loisirs.



L'écologie : une démarche volontariste

Seine Grands Lacs a fait le choix de créer une dynamique positive sur la biodiversité locale, au moyen d'une démarche environnementale ambitieuse.

Dans le cadre du site pilote, les mesures de valorisation écologique concernent l'espace endigué mais aussi 5 sites définis en concertation avec les associations environnementales, les usagers et les collectivités locales, dans une démarche volontariste.

LES OBJECTIFS

Préserver, restaurer et même créer de nouveaux biotopes par une diversité de mesures sur les zones humides et sèches du territoire.

LES ACTIONS

Les travaux de restauration écologique consistent principalement dans les actions suivantes :

- Créer/restaurer des prairies humides, de nouvelles mares et chenaux. Ces milieux sont en forte régression dans la Bassée et sont extrêmement favorables à de nombreuses espèces remarquables et protégées
- Améliorer les berges en recréant de larges formations hélophytiques (comme le roseau) qui seront favorables à l'installation d'oiseaux nicheurs remarquables et/ou protégés (Rousserolle turdoïde, Blongios nain...)
- Créer des plages (zone de frayères) favorables à la reproduction des espèces de poissons typiques de vallée alluviale dans la darse et sur la Seine, mais aussi dans l'ensemble des plans d'eau
- Restaurer la noue d'Auvergne et permettre la reconnexion entre la partie aval et amont afin de créer une continuité écologique et favoriser les espèces aquatiques de la noue
- Créer des milieux herbacés secs favorables aux reptiles, papillons, criquets et sauterelles grâce à la plantation d'espèces locales
- Créer des friches arbustives et des peuplements de noisetiers favorables notamment à l'avifaune et au Muscardin...

LES RÉSULTATS DE CES ACTIONS DE RESTAURATION

Ils seront visibles à moyen ou long terme :

- dans moins de 5 ans pour les habitats dits pionniers (mares, berges),
- dans 5 à 10 ans pour les milieux ouverts plus matures (prairies, marais),
- et dans 30 à 50 ans pour les habitats boisés.

Après les plantations, cet espace retrouvera son caractère verdoyant et accueillera de nombreuses espèces avifaunes et piscicoles.

Durant les travaux, des mesures sont prises pour ne pas déranger les espèces (réalisation des travaux en dehors de la période de reproduction des poissons et des oiseaux par exemple).,



▲ Photos des travaux en cours, création des noues et des berges en pente douce

Au total: plus de 120 HECTARES sont valorisés par les mesures écologiques.

POUR L'AMÉNAGEMENT PILOTE:

Plus de 130 000 hélophytes'

Près de 50 000 arbres/arbustes

65 abris installés sur la station de pompage pour les hirondelles, martinets et chauves-souris

67 hibernaculums**

22 radeaux végétalisés dont 9 pour les sternes

Quel calendrier? Quels coûts?

Le planning

Concertation locale, débat public, enquête publique et autorisations

Travaux préparatoires du site pilote Évaluation du site pilote



Construction des ouvrages hydrauliques et restauration écologique du site pilote Concertation, études et travaux du projet global (8 autres casiers)

2000

2021

2022

2023

2024

24

203

Le coût du projet

114 M€ TTC

pour le site pilote dont 10 % du budget consacré à la valorisation écologique 600 M€ TTC

pour le projet global de 9 casiers

Financeurs du site pilote

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté Égalité Fraternité

50 %



30 %

GRAND LACS

20 %

Une opportunité de développement du territoire

FORMATION DU JEUNE PUBLIC:

Des actions de sensibilisation sont réalisées tout au long du chantier :

- Initiation à l'archéologie avec l'école d'Egligny.
- Mise en place d'un chantier école avec le lycée de Provins.
- Un parcours pédagogique sera mis en place à la fin des travaux du site pilote. Il permettra de sensibiliser le public à la faune et la flore environnantes.
- La station de pompage aura également un rôle d'information et de communication grâce à un espace dédié au grand public.

INSERTION SOCIALE:

Sur le projet, les entreprises s'engagent à faire réaliser 10 % du nombre d'heures travaillées par des personnes en insertion sociale. À l'issue des travaux, l'entreprise s'engage à favoriser l'embauche de ces personnes.



Seine Grands Lacs est un établissement public dynamique et innovant.

C'est un outil au service d'une politique de solidarité entre les territoires et les populations de l'amont et de l'aval du bassin de la Seine, entre les territoires urbains et les territoires ruraux et agricoles.

Son ambition : préserver et protéger l'eau, un bien commun à tous.

Ses membres illustrent cette diversité: la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, Troyes Champagne Métropole et la Région Grand Est.

Sur 19 départements, couvrant 4 régions, ses équipes assurent 4 missions :

- 1 Prévenir les inondations,
- 2 Soutenir le débit de la Seine et ses affluents,
- Anticiper les changements climatiques,
- 4 Protéger l'environnement.



■ Vers le site internet

du projet Seine Bassée www.seinebassee.fr

Directeur de la publication : Patrick Ollier, Président Rédacteur en chef : Baptiste Blanchard,

Directeur général des services Réalisation: Seine Grands Lacs Grégoire Isidore – Frédéric Darsaut – Pascal Laugier – Julien Carmeille – Elodie Guégan Photos: EPTB Seine Grands Lacs – VCMF - NET Impression: Champagnac • Octobre 2022